

41^e NATIONALE D'ELEVAGE

Camping de la Vallée du Gordeleau
47410 SERIGNAC PÉBOUDOU



Samedi 8 et Dimanche 9 Juin
2019



Samedi 8 Juin 2019

(rendez vous Mairie - Place Claude Decroix -
47330 Douzains)

- 15 h 30 : **Assemblées Générales**
20 h 00 : **Soirée de gala avec remise des trophées
et challenges 2018**



Pour faciliter l'organisation de cette
Nationale d'Elevage, merci d'envoyer
vos engagements et vos réservations
de repas au plus tôt.

TOMBOLA

Vos lots seront les bienvenus !
Merci de les déposer au secrétariat,
dès votre arrivée.

Dimanche 9 Juin 2019

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

(rendez vous Camping de la Vallée du Gardeleau -
47410 Serignac Peboudou)

- 8 h 30 : **Ouverture du Secrétariat**
(retrait des catalogues, cartons d'exposants) –
Contrôle vétérinaire
- 9 h 00 : **Début des jugements par Jury Collégial**
+ juges stagiaires et assesseurs
- Des experts confirmateurs assureront les confirmations
durant l'exposition.*
- 12 h 30 : **Pause déjeuner** (possibilité de restauration sur place
avec menu à 12 € - réservation auprès de Jean-Pierre
CHAMBON jusqu'au 20 mai)
et tirage de la Tombola

**Présentation des chiens homologués
CHAMPION Standard ou Travail en 2018 et
début 2019**

- 14 h 00 : Reprise des jugements
avec attribution CACS/RCACS
et meilleur chien de l'exposition
Trophées Klaus Kieffer et Gilles Varrambier
- 16 h 00 : Jugement des Lots d'Elevage
et de Reproducteurs
- 17 h 00 : Remise des récompenses

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ÉLEVAGE, AVEC ATTRIBUTION C.A.C.S.

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra à Sérignac Peboudou le dimanche 9 juin 2019.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises et pourront être interrompus entre 12 h 30 et 14 h 00.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs-vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de la peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C. **Un juge peut présenter un chien ne lui appartenant pas, le jour où il n'officialie pas, à condition que ce chien porte obligatoirement son affixe.**

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris.

Vous pouvez engager votre chien dans les classes suivantes :

Classe BABY : pour les chiens âgés de 4 à 6 mois.

Classe PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant. Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à classement.

Classe JEUNE : pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition).

Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au C.A.C.S.

Classe INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe OUVERTE : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail.

Classe TRAVAIL : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements de l'exposition).

Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. - et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe VÉTÉRAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement (les 4 premiers étant classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire) mais ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Lots de Reproducteurs : 1 mâle ou 1 femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants (fils ou fille) au 1^{er} degré et engagé en classe individuelle. Le jugement se fera sur l'homogénéité du lot.

Lots d'Élevage : 3 à 5 chiens issus du même élevage, pouvant appartenir à des propriétaires différents.

JUGEMENTS - Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent : qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant de la classe et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer de petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe. Très bon - qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la races mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez bon - qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Seuls les deux premiers des classes Intermédiaire Ouverte et Travail restent dans le ring pour l'attribution du C.A.C.S. ou de la R.C.A.C.S.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 Euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le Club Français de Braque Allemand avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

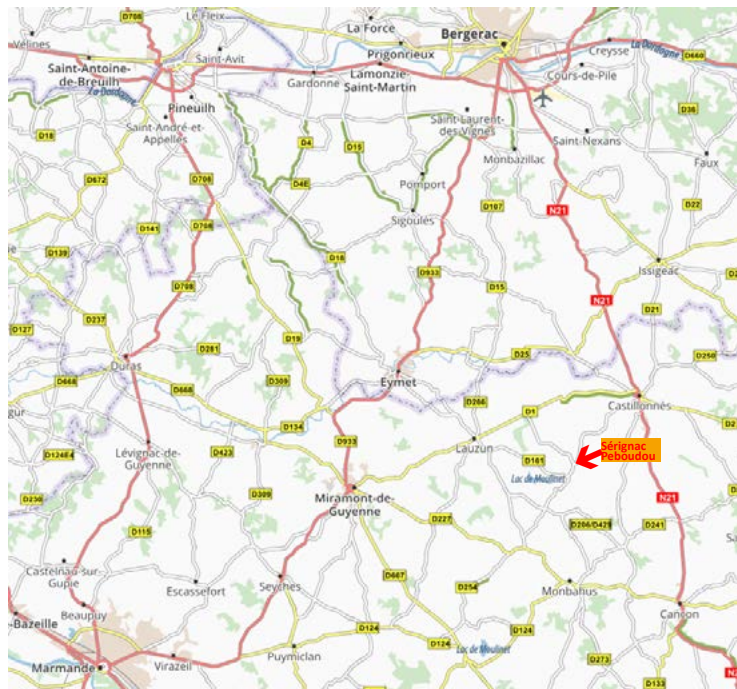
RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cause que ce soit.

Les exposants étant responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le Club Français du Braque Allemand ne peut en aucun cas être tenu responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le Comité du Club Français du Braque Allemand (voir paragraphe Réclamations).



ROYAL CANIN®



HEBERGEMENTS

CAMPING

- Camping de la Vallée du Gardleau – 05 53 36 96 96
- Camping de la Ferette 47330 Castillonnes – 05 53 36 80 49 (5 kms de Douzains)

HOTELS

- LE LUDIK à Bergerac – 05 53 24 89 76
- LES GLYCINES à Cancon – 05 53 01 75 76
- CAMPANILE à Villeneuve sur lot – 05 53 40 27 47

MAISONS D'HÔTE :

- Mme LAGARDE à Douzains – 05 53 36 83 68
- Gites MONJALES (à 1 km) – 05 53 36 94 44

41^e NATIONALE D'ELEVAGE

Camping de la Vallée du Gardeleau
SERIGNAC PEOUDOU (47)

DIMANCHE 9 JUIN 2019

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Un seul chien par feuille (photocopie acceptée)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 20 MAI 2019

Nom du chien : _____

N° de tatouage : _____ N° de puce électronique : _____

Sexe : _____ N° de LOF : _____ Date de naissance : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

N° de tél : _____ Mail : _____

En accord avec la SCC vous aurez la possibilité de faire les tests génétiques demandés par le club lors de cette Nationale

Commissaire de l'exposition : Jean-Pierre CHAMBON - 05 53 40 77 02 - nutella2@orange.fr

Engagements internet : <https://cedia.fr> - Paiement sécurisé.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS ET DES REPAS A L'ORDRE DU C.F.B.A. EXCLUSIVEMENT

A adresser à Dominique VESSELLA - Chez Vachot - 01320 CHATILLON LA PALUD - 07 89 61 96 72 - d.vessella@orange.fr

Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse si vous désirez recevoir un accusé de réception

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ

(voir définition des classes dans le règlement)

- Intermédiaire (15 à 24 mois)
- Ouverte (à partir de 15 mois)
- Travail (voir règlement) - Présentation C.T.
Les classes Ouvertes, Intermédiaires et Travail concourent entre elles pour l'attribution du C.A.C.S. et de la R.C.A.C.S.
- Baby (de 4 mois à 6 mois)
- Puppy (de 6 mois à 9 mois)
- Jeune (de 9 mois à 18 mois)
- Champion de beauté (joindre photocopie du titre)
- Vétéran (à partir de 8 ans)
- Lot d'Élevage (3 chiens minimum issus du même élevage)
- Lot de Reproducteurs (1 mâle ou 1 femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré)

POUR LES ADHÉRENTS À JOUR DE LEUR COTISATION AU 11 MAI 2018

1 ^{er} chien.....	28 €
2 ^e chien	23 €
3 ^e chien et les suivants.....	13 €
Baby - Puppy	10 €
Vétéran - Lot d'élevage et reproducteurs	Gratuit*
Confirmation seule	Gratuit*

* 1 € pour les engagements sur internet

POUR LES ADHÉRENTS NON À JOUR DE LEUR COTISATION OU LES NON ADHÉRENTS

1 ^{er} chien	35 €
2 ^e chien.....	30 €
3 ^e chien et les suivants	25 €
Baby - Puppy.....	15 €
Vétéran - Lot d'élevage et reproducteurs	Gratuit*
Confirmation seule	37 €

Tarif dégressif uniquement pour les chiens appartenant au même propriétaire

Renseignements à fournir faute de quoi le chien sera inscrit en classe ouverte.

Les récompenses et titres exigés doivent être obtenus avant la date de clôture des inscriptions.

CLASSE TRAVAIL : joindre justificatifs
(photocopie du carnet de travail)

CARNET DE TRAVAIL N°

(se munir du carnet de travail)

• Pour chien né en France et appartenant à un propriétaire français ou pour un chiot importé dont le propriétaire est français :

- Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un très bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P.) en 1^{re} ou 2^e catégorie :

• Pour un chien adulte importé :
même récompenses en France que ci-dessus. Peut concourir en classe de travail s'il a le titre exigé.

• Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger :
Doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays

Réponses :

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou de Champion International de la F.C.I. :

Pour les étrangers joindre les justificatifs

POUR LES CHIENS "NE CONCOURANT PAS"

Pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre d'origine reconnu par le F.C.I., âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le jury.

N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION (37 € solo ou 42 € couple)

Soutenez efficacement votre club en réglant votre cotisation.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Club Français du Braque Allemand et envoyés à :

Monsieur Olivier MICHEL

32 rue d'Écosse - 59116 HOUPLINES

Tél 06 23 49 25 96

Mail : oliviermichel.cfba@gmail.com



RESERVATION DES REPAS

SAMEDI 8 JUIN 2019 à 20 h

Nombre de repas adultes _____ x 32 € = _____

Nombre de repas enfants (- 12 ans) _____ x 12 € = _____

Nombre de repas enfants (- 6 ans) _____ x 0 € = _____

DIMANCHE 9 JUIN 2019

Repas à 12 h 30

Nombre de repas _____ x 12 € = _____

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture
(Direction des Services Vétérinaires en vigueur).

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat
de vaccination anti-rabique en cours de validité. Photocopie à
adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cette feuille.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement commun à toutes expositions canines.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.F.B.A. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucune société canine ou club non affilié à la S.C.C. ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

**Pour les engagements par courrier,
chèque des engagements et des repas
à l'ordre du CFBA à adresser à :**

Dominique VESSELLA

Chez Vachot – 01320 Chatillon la Palud

Tél 07 89 61 96 72 - Mail : d.vessella@orange.fr